



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN**

Affaire 20-090421

**Mandat d'études de définition de la stratégie urbaine
et de développement du bourg de La Plaine des
Palmistes – Clôture et quitus du mandat d'études de la
SPL ERD**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **25**

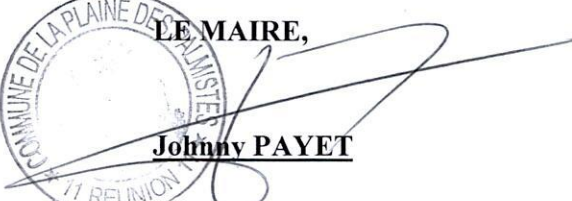
Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à
QUATORZE HEURE le Conseil Municipal
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué
par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUBE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN
2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette
THIBURCE 7^{ème} adjointe - François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia
ALBUFFY conseillère municipale - Micheline
CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER
conseiller municipal - Sabrina HOARAU
conseillère municipale - Alain RIVIERE
conseiller municipal - Sandra GRONDIN
conseillère municipale - Lucay CHEVALIER
conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA
conseillère municipale - Mickaël PAYET
conseiller municipal - Elisabeth BAGNY
conseillère municipale - Sophie ARZAL
conseillère municipale - Yannick BOYER
conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère
municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT
conseiller municipal - Joëlle DELATRE
conseillère municipale - Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric
conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN -
Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia
ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale à Sophie ARZAL

Affaire 20-090421

Mandat d'études de définition de la stratégie urbaine et de développement du bourg de La Plaine des Palmistes - Clôture et quitus du mandat d'études de la SPL ERD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2015, la Commune de La Plaine des Palmistes a confié à la SPL Est Réunion Développement la conduite d'études pour la définition de la stratégie urbaine et de développement du bourg de La Plaine des Palmistes.

La SPL ERD soumet au Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes pour approbation, le dossier de quitus du mandat d'études afin de constater l'achèvement de la mission.

Initiée en 2015, l'étude a été menée à son terme en 2019.

BILAN FINANCIER DEFINITIF DU MANDAT

Des dépenses

DEPENSES				
Prestation	Missions	Prestataires mobilisés	Coût en € TTC initial	Coût en € TTC bilan de clôture
ETUDES			128 884,44	141 687,53
Définition de la stratégie urbaine et de développement		Groupement LEU REUNION - SAFEGE - PARVIS -	70 362,25	70 362,37
Etudes partielles de maîtrise d'œuvre		CONCEPT - GB2	58 522,19	71 325,17
COMMUNICATION			10 850,00	0,00
	Elaboration des éléments de communication		10 850,00	0,00
FRAIS GENERAUX			14 105,00	14 409,05
	Publications	JIR, Quotidien, JOUE	8 680,00	1 415,09
	Imprévus	OIT, GEISER, VERITAS	5 425,00	12 993,96
REMUNERATION MANDATAIRE			52 243,00	49 313,25
	Pilotage, gestion et suivi	SPL ERD	52 243,00	49 313,25
TOTAL			206 082,44	205 409,83

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Tableau récapitulatif de la facturation relative à la rémunération de la SPL ERD arrêté au 31-07-2020 :

	Constaté	Réglé	Date de facturation	Date de règlement
Rémunération forfaitaire n°1	5 208,00	5 208,00	30/09/2016	01/02/2017
Rémunération forfaitaire n°2	17 577,00	17 577,00	31/03/2017	08/06/2017
Rémunération forfaitaire n°3	13 833,75	13 833,75	31/10/2017	19/06/2018
Rémunération forfaitaire n°4	12 694,50	12 694,50	22/12/2017	26/06/2018
Rémunération Totale	49 313,25	49 313,25		

A ce jour, l'ensemble des rémunérations appelées par la SPL ERD ont été réglées par la commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le bilan financier présenté par la SPL ERD,

DONNE quitus définitif du mandat d'études,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l' élu délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Affaire 20-090421

Mandat d'études de définition de la stratégie urbaine et de développement du bourg de La Plaine des Palmistes - Clôture et quitus du mandat d'études de la SPL ERD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 décembre 2015, la Commune de La Plaine des Palmistes a confié à la SPL Est Réunion Développement la conduite d'études pour la définition de la stratégie urbaine et de développement du bourg de La Plaine des Palmistes.

La SPL ERD soumet au Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes pour approbation, le dossier de quitus du mandat d'études afin de constater l'achèvement de la mission.

Initiée en 2015, l'étude a été menée à son terme en 2019.

BILAN FINANCIER DEFINITIF DU MANDAT

Des dépenses

DEPENSES				
Prestation	Missions	Prestataires mobilisés	Coût en € TTC initial	Coût en € TTC bilan de clôture
ETUDES			128 884,44	141 687,53
Définition de la stratégie urbaine et de développement		Groupement LEU REUNION - SAFEGE - PARVIS - CONCEPT - GB2	70 362,25	70 362,37
Etudes partielles de maîtrise d'œuvre			58 522,19	71 325,17
COMMUNICATION			10 850,00	0,00
	Elaboration des éléments de communication		10 850,00	0,00
FRAIS GENERAUX			14 105,00	14 409,05
	Publications	JIR, Quotidien, JOUE	8 680,00	1 415,09
	Imprévus	OIT, GEISER, VERITAS	5 425,00	12 993,96
REMUNERATION MANDATAIRE			52 243,00	49 313,25
	Pilotage, gestion et suivi	SPL ERD	52 243,00	49 313,25
TOTAL			206 082,44	205 409,83

Tableau récapitulatif de la facturation relative à la rémunération de la SPL ERD arrêté au 31-07-2020 :

	Constaté	Réglé	Date de facturation	Date de règlement
Rémunération forfaitaire n°1	5 208,00	5 208,00	30/09/2016	01/02/2017
Rémunération forfaitaire n°2	17 577,00	17 577,00	31/03/2017	08/06/2017
Rémunération forfaitaire n°3	13 833,75	13 833,75	31/10/2017	19/06/2018
Rémunération forfaitaire n°4	12 694,50	12 694,50	22/12/2017	26/06/2018
Rémunération Totale	49 313,25	49 313,25		

A ce jour, l'ensemble des rémunérations appelées par la SPL ERD ont été réglées par la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le bilan financier présenté par la SPL ERD,

DE DONNER quitus définitif du mandat d'études,

D'AUTORISER le Maire ou en son absence, l' élu délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES



ETUDE DE DEFINITION DE LA STRATEGIE URBAINE ET DE DEVELOPPEMENT DU BOURG DE LA PLAINE DES PALMISTES

Compte Rendu Synthétique de l'opération
Décembre 2020

SPL Est Réunion Développement
16B Résidence Le MANCHY – 97470 Saint-Benoît – Ile de la Réunion

Accuse de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

SOMMAIRE

<i>PRESENTATION DE L'OPERATION</i>	<u>3</u>
<i>I. NOTE DE SYNTHESE TECHNIQUE</i>	<u>4</u>
1.1 Principales étapes administratives	<u>4</u>
1.2 Synthèse de l'étude	<u>4</u>
<i>II. NOTE DE SYNTHESE FINANCIERE</i>	<u>11</u>
2.1 Bilan définitif de l'étude	<u>11</u>
2.2 Détail des dépenses de l'étude	<u>11</u>
2.3 Recettes de l'étude	<u>12</u>

PRESENTATION DE L'OPERATION

La commune de la Plaine des Palmistes est une des communes les plus dynamiques de la Réunion en matière démographique.

Dans ce contexte porteur, la Commune de La Plaine des Palmistes a souhaité mener une réflexion afin de définir une stratégie urbaine et de développement globale et cohérente, suite à des constats et des évolutions récentes :

- La croissance démographique constante depuis 20 ans (4% d'augmentation par an) ;
- Une centralité (hypercentre) à conforter par un programme d'aménagement et de construction en cohérence avec les ambitions communales ;
- Un territoire résolument ancré dans son environnement naturel (Parc National) ;
- Un dynamisme des activités commerciales et de services en cœur de ville, nécessitant un renouveau dans les perspectives de développement et d'attractivité notamment touristique ;
- Un programme ambitieux de requalification de la RN3 en traversée du bourg porté par la Région Réunion ;
- L'absence d'un document cadre de planification à l'échelle communale.

L'enjeu pour la Commune de la plaine des Palmistes était donc d'accompagner ces profondes mutations, de redéfinir des fonctions et usages pour des espaces et locaux vides, d'exploiter les capacités de densification, de développement et d'attractivité du bourg, de faire émerger des projets structurants tout en appliquant les objectifs du Schéma d'Aménagement Régional.

Ces études se sont décomposées en plusieurs étapes :

- Phase 1 : Diagnostic partagé et concerté ;
- Phase 1 bis : Etude de maîtrise d'œuvre partielle – secteur Hypercentre ;
- Phase 2 : Analyse des projets & identification des enjeux ;
- Phase 3 : Définition de la stratégie urbaine et du schéma directeur.

Cette étude de stratégie et de prospective a permis à la collectivité de disposer d'un schéma directeur, décliné en programme d'actions, qu'elle pourra mettre en œuvre afin d'accompagner les mutations en cours et à venir, avec une commune rurale à 10 000 habitants à l'horizon 2025.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

I. NOTE DE SYNTHÈSE TECHNIQUE

1.1 Principales étapes administratives

- DCM du 17-12-2015	- Approbation de l'objet, des termes et de l'enveloppe financière de la convention de mandat pour la réalisation de l'étude avec la SPL ERD
- 19-05-2016	- Signature du mandat d'études entre la Commune de la Plaine des palmistes et la SPL ERD
- 14-12-2016	- Approbation par la Collectivité du rendu phase 1
- 02-08-2017	- Approbation par la Collectivité du rendu phase 1 bis AVP
- 25-09-2017	- Approbation par la Collectivité du rendu phase 2 et 3
- 11-02-2019	- Approbation par la Collectivité du rendu phase 1 bis PRO

1.2 Synthèse de l'étude

Phase 1 : Diagnostic partagé et concerté (2016)

La phase 1 a consisté en la réalisation d'un diagnostic partagé et concerté portant sur :

- Diagnostic urbain et paysager ;
- Diagnostic économique et commercial ;
- Diagnostic mobilité et déplacements ;
- Diagnostic social territorial.

Cette première étape a permis de réaliser une photographie du périmètre d'étude et plus largement du territoire communal.

- Synthèses des enjeux issus du diagnostic :

Au-delà des inévitables enjeux de qualité qui participent aussi bien au respect et à la protection de l'environnement, qu'à l'amélioration du cadre de vie, la commune de la Plaine des Palmistes doit bénéficier d'un véritable projet de territoire. Les leviers de développement économique et social sont tournés sur la dimension touristique et naturelle. En effet, l'objectif est d'accompagner le classement en station touristique de la commune. La commune a connu un fort développement, qui malgré une population encore faible par rapport au reste des communes de l'île (5741 habitants), est marquée par un étalement important du tissu urbain. Ce constat, ne retire en rien la préservation des ambiances naturelles et de l'identité historique de la commune, encore fortement perceptible (grand paysage, case créole ancienne, écriin des remparts et pitons). Certes le poumon naturel riche de la commune, mérite d'être protégé à l'image de la politique menée par l'état (PNRun, UNESCO,...) mais doit pouvoir également favoriser le développement économique et touristique de la commune. Ainsi, la présence de pratiques et d'équipements existants encourage le développement d'un tourisme vert, féru d'histoire, de produits de terroir et de curiosités naturelles.

L'objectif est bien de trouver un développement équilibré entre ~~ouverture, attractivité et~~ conservation de son patrimoine naturel & identitaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

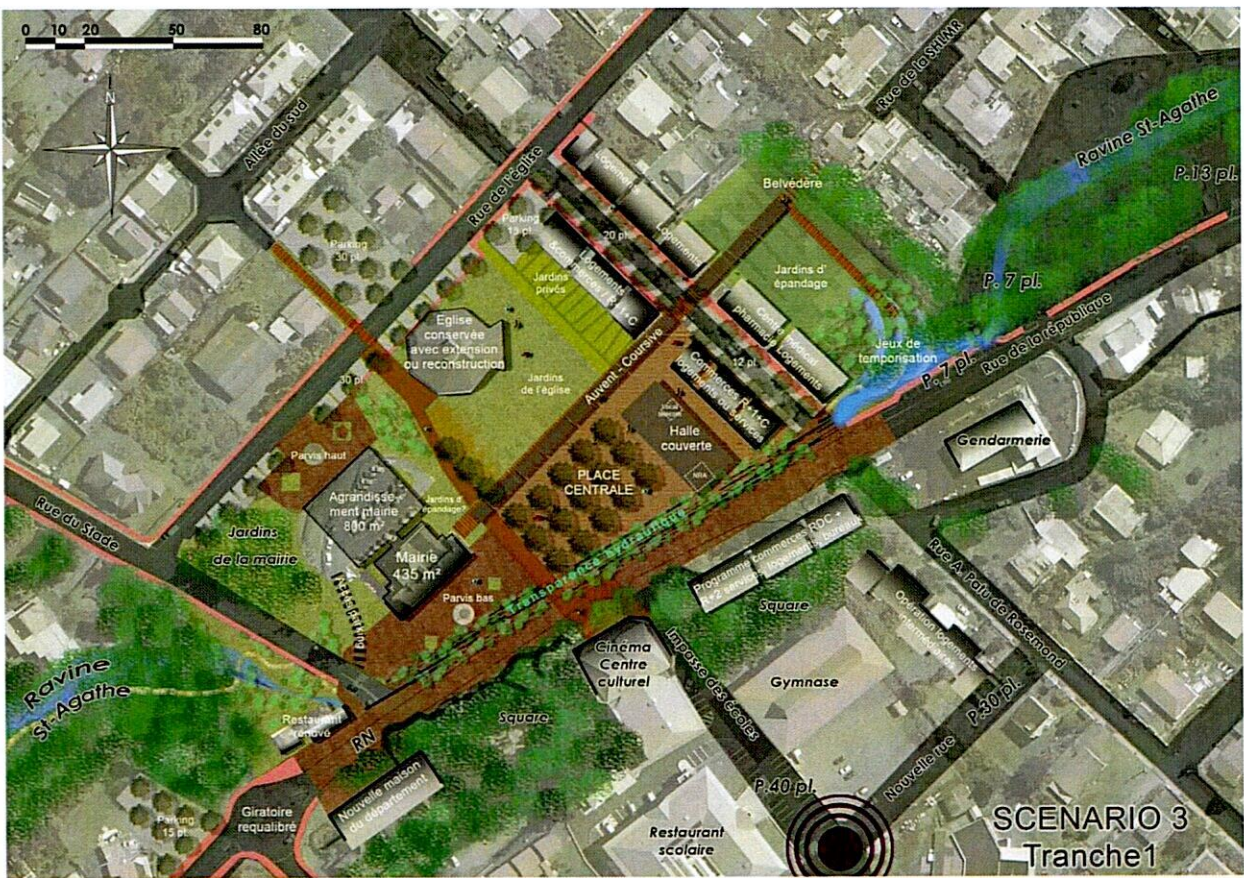
Par ailleurs, la place de l'agriculture est prépondérante et participe pleinement à ce développement. Des liens entre la valorisation de produits locaux et le tourisme sont à considérer.

Le défi de la Plaine des Palmistes aujourd'hui est de construire un projet de territoire appuyé sur son identité propre. Ce n'est pas un lieu de passage, uniquement traversé. Il s'agit de valoriser son attractivité à l'image des villages créoles de Salazie ou Cilaos, mais de manière différenciée. La Plaine, doit trouver une image de marque touristique : cibler la qualité du centre du village pour que les usagers viennent à la Plaine Pour la Plaine ! Le phénomène de banlieue, marqué par les flux pendulaires quotidiens entre le village et le reste du territoire, favorise un urbanisme d'étalement, avec le développement des routes et infrastructures routières.

- Des orientations stratégiques ont ainsi été définies :
 - Renforcer, conforter l'arrière-scène agricole ;
 - Organiser l'armature du village en renforçant le tissu urbain sur les lignes ;
 - Définir Une image de marque, une identité architecturale et urbaine ;
 - Casser le phénomène de parcours de transit, ne constituant pas un facteur d'activité, d'intensité

Phase 1bis : Etude de maîtrise d'œuvre partielle – secteur Hyper-centre (2019)

Au stade de l'Esquisse un scénario d'aménagement a été retenue par la collectivité pour l'hyper centre :



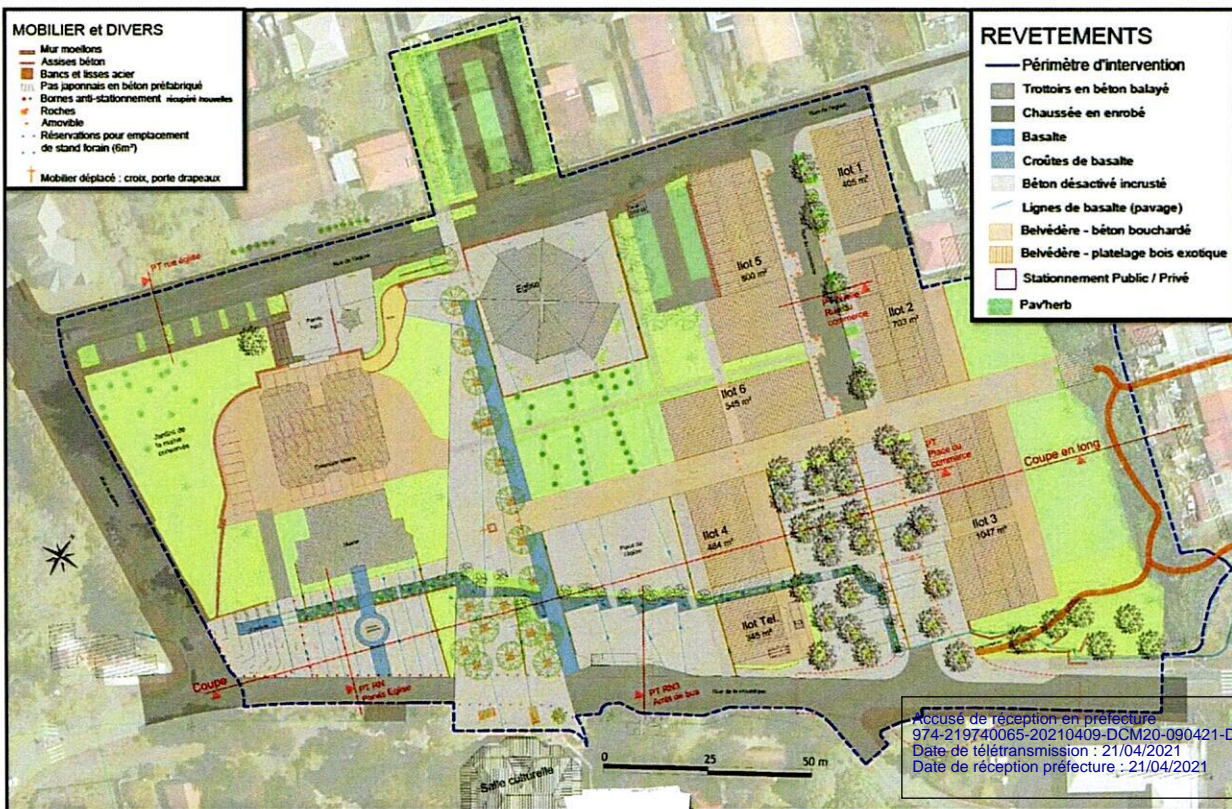
Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
 Date de télétransmission : 21/04/2021
 Date de réception préfecture : 21/04/2021



Les principes fondamentaux du projet suivants ont été validés par la collectivité :

- Conservation du patrimoine bâtis - repère : église, mairie, clocher ;
- Révéler la trame orthogonale, les perspectives ;
- L'axe belvédère ;
- La transparence hydraulique ;
- Une place centrale confortée ;
- Un programme actif dynamique et mixte ;
- Priorité donnée aux piétons ;
- Optimisation et reconfiguration des stationnements.

Lors de l'élaboration de l'AVP le plan masse ci-dessous a été retenue par la collectivité :



Lors de l'AVP, la collectivité a souhaité apporter quelques modifications au projet. En voici les principes fondamentaux :

- Le départ de la transparence hydraulique fonctionne en fontainerie sur la place de la Mairie (avant de faire un coude vers la place de l'église).
- Le traitement de la transparence hydraulique sur tout le linéaire, régulièrement accompagné de végétation.
- Le dégagement vers l'église est conservé depuis la RN
- Le belvédère en porte-à-faux est valorisé et permet d'accéder à des cheminements dans le talus reboisé (restauration écologique)
- La place du commerce est généreuse et accueille le marché forain avec des réservations permettant de protéger forains et visiteurs de la pluie
- L'espace nécessaire aux allées + emplacements forains sera mis à disposition. Les dimensions précises des tentes et couverts temporaires (hebdomadaire) devront être fournies au stade DCE pour permettre les réservations lors du chantier (à confirmer au stade EXE).
- Même si cela n'est pas retenu au final, la structure de la longère de l'îlot 4 peut se prolonger de manière ajourée (non couverte + végétalisée) au-dessus du local NRA pour une meilleure intégration
- Le local NRA est inclus dans une parcelle de 345 m² avec accès depuis la RN et possibilité de 3 stationnements.
- Déplacement du local CIREST (fibre optique) vers la rue de l'église
- Parcelle AK 64 conservée en presbytère

Points d'évolutions potentiels du projet sur des phases ultérieures d'étude :

- Création d'un giratoire sur la parcelle de la gendarmerie avec une continuité vers la rue Aristide Pattu de Rosemont,
- Déplacement de la rue du stade vers le giratoire une fois les parcelles AK 264 et 265 acquises.

Il n'y a pas eu de modifications sensibles lors de la réalisation du PRO. Le plan masse validée par la collectivité est donc celui du stade AVP.

Phase 2 : Analyse des projets & identification des enjeux (2017)

La phase 2 a consisté à recenser les projets en cours sur la commune et à les analyser au regard des enjeux définis lors de la phase 1. Cette phase a aussi permis de définir des prescriptions globales pour le traitement des aménagements.

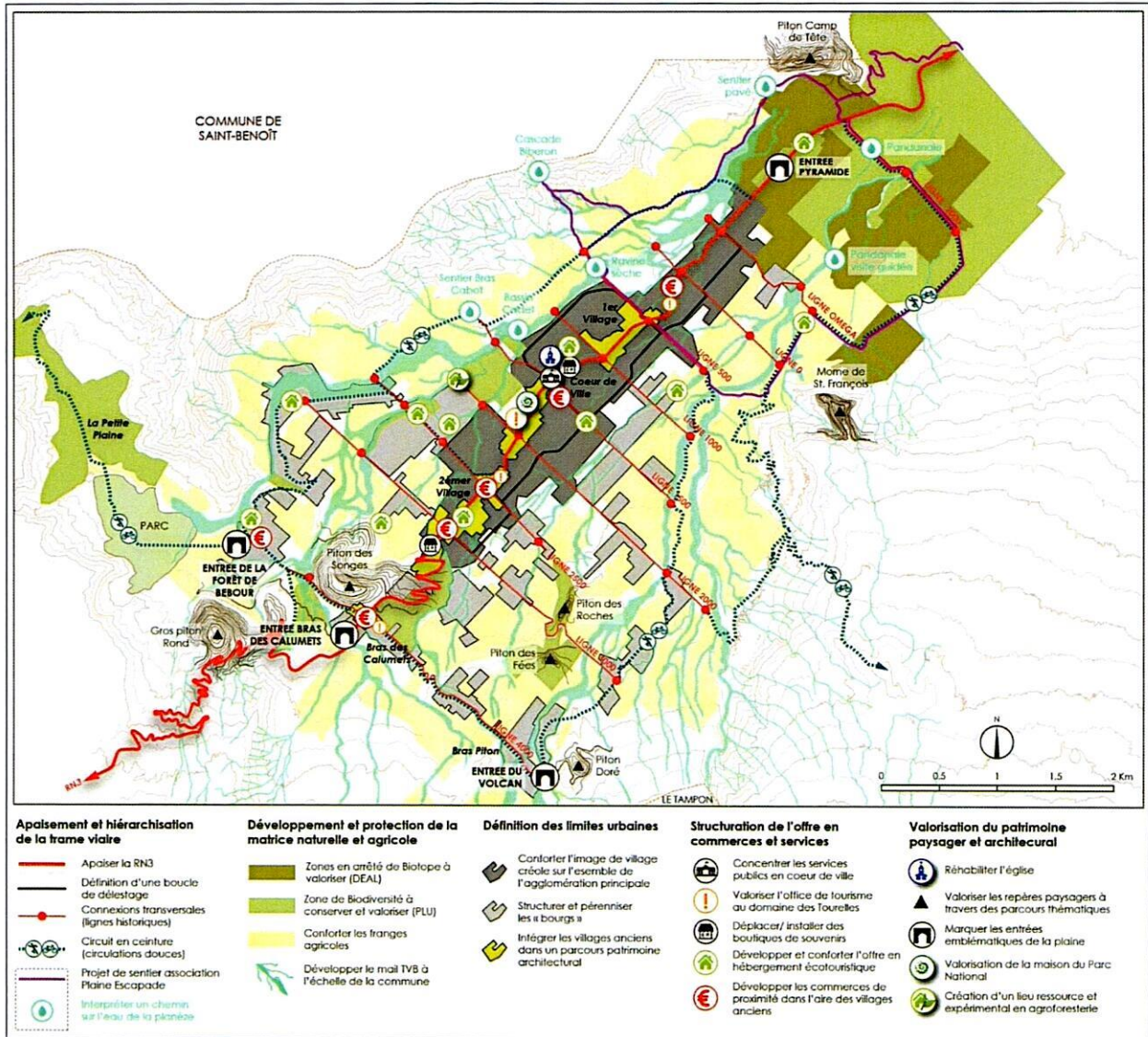
- Synthèse de la phase 2 :

La phase 2 permis de définir les prescriptions suivantes

- Préférer une gestion alternative des eaux pluviales avec pour objectifs :
- Intégrer une dimension « biodiversité locale » à l'échelle du territoire à intégrer au sein des différents projets d'aménagement et de programmation.
- Définir les ambiances, le design architectural des aménagements et mobilier
- Favoriser des aménagements routiers plus doux (stop, cédez-le passage) et conserver le foncier attenant pour des espaces publics, des cheminements
- Cibler les interventions sur un parcours touristique thématique cohérent à l'échelle de la commune
- Différencier les aménagements liés aux besoins de fluidité...

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

autour du concept de l'agroforesterie ; concept d'avenir et synonyme de qualité. Ainsi nous comprenons que le développement de l'activité agricole sur la Plaine des Palmistes constitue également une maille forte pour le développement économique et touristique de la commune. Le plan guide ci-dessous a ainsi été produit :



Ce schéma directeur se décline en 9 points :

1. Construire et définir clairement l'image de la Plaine des Palmistes par exemple autour des points clés suivants :
 - La forme géomorphologique de la plaine
 - Un village créole sur des lignes militaires
 - Des terres agricoles favorisant la diversité de production
 - Un patrimoine naturel unique = la pandanaie
2. Réviser le PLU dans le sens d'un Eco-PLU en intégrant par exemple les engagements d'une labellisation en Eco-quartier et d'agro-écologie.
3. Conforter les liaisons de transport en commun vers l'extérieur
4. Pacifier les voies de circulation en développant un circuit cyclable et d'autres modes doux sur l'ensemble de la plaine en convergence vers les grandes centralités urbaines.
5. Développer des activités économiques en ayant l'ambition de les diversifier autour de l'artisanat et l'agroforesterie.
6. Diversifier les productions agricoles en confortant les productions déjà bien en place (le goyavier) avec un ou des points de ventes facilement accessibles

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

7. Diversifier les événements autour de l'identité de la commune
 8. Développer et/ou restaurer les hébergements touristiques
 9. Soigner et sécuriser le bourg (pour les visiteurs et les habitants).
- En complément, différentes fiches action ont ainsi été déclinées autour de 6 piliers :

PILIER 1 : La définition et la structuration des formes et lisières urbaines à travers un urbanisme rural tropicalisé

- Fiche 1.1 : Traiter les limites urbaines et établir une charte des lisières urbaines ;
- Fiche 1.2 : Adapter et densifier les futures opérations de logements en conservant l'identité historique ;
- Fiche 1.3 : Communiquer sur la valeur du patrimoine et organiser un ou des parcours touristiques.

PILIER 2 : Le confortement du territoire nourricier par l'agroforesterie

- Fiche 2.1 : Mettre en place une ceinture productive « respectueuse de l'environnement » et exemplaire ;
- Fiche 2.2 : Mettre en place et valoriser la vente en circuit court de produits à forte valeur ajoutée ;
- Fiche 2.3 : Mettre en place un projet expérimental dans un lieu ressource.

PILIER 3 : La reconstitution et le développement de la matrice écologique

- Fiche 3.1 : Protéger et valoriser les milieux naturels remarquables ;
- Fiche 3.2 : Développer un écotourisme autour des espaces naturels ;
- Fiche 3.3 : Informer et mettre en valeur le caractère unique de la biodiversité de la plaine des palmistes.

PILIER 4 : La hiérarchisation de la trame viaire au service des circulations douces

- Fiche 4.1 : Etablir un plan de mobilités hiérarchisées et intégrant une scénographie ;
- Fiche 4.2 : Redéfinir la RN3 en route touristique avec la valorisation des boucles anciennes ;
- Fiche 4.3 : Mettre en valeur les entrées de la commune.

PILIER 5 : L'écotourisme et l'agritourisme pour assurer le développement économique

- Fiche 5.1 : Développer et conforter le cœur de ville (rénovation, développement de l'offre, relocalisation, accessibilité, création) ;
- Fiche 5.2 : Développer l'offre d'hébergement éco-respectueux.

PILIER 6 : La sensibilisation et la formation des habitants et des visiteurs, aux patrimoines territoriaux

- Fiche 6.1 : Impliquer et sensibiliser les habitants pour faire vivre le projet de territoire ;
- Fiche 6.2 : Former les habitants à la lutte contre les pestes végétales ;
- Fiche 6.3 : Réaliser une étude permettant de définir une stratégie marketing pour la commune dans l'objectif de promouvoir une « image territoriale ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

II. NOTE DE SYNTHESE FINANCIERE

2.1 Bilan définitif de l'étude

Dépenses (€ TTC)

POSTE	BILAN PREVISIONNEL (DCM du 11.04.2013)	BILAN DEFINITIF
Etudes urbaines et opérationnelles	142 220.00 € TTC	141 687.53 € TTC
Communication	10 850.00 € TTC	0.00 € TTC
Frais Généraux	14 105.00 € TTC	14 409.05 € TTC
Mandataire pour sa mission de coordination	52 243.00 € TTC	49 313.25 € TTC
TOTAL	220 418.00 € TTC	205 409.83 € TTC

2.2 Détail des dépenses de l'étude

Le poste « études urbaines et opérationnelles »

Ce poste correspond aux prestations :

- du groupement réunissant un architecte-urbaniste et paysagiste (LEU REUNION), un ingénieur VRD (SAFEGE), un ingénieur BT-Eclairage public (CONCEPT), un ingénieur social (GB2), et un programmiste (PARVIS) pour la réalisation des trois phases de l'étude préalable (marché n° 6011-16-00374) pour un montant de 141 687.5 €TTC ;

Bilan prévisionnel	Bilan à la clôture
142 220.00 € TTC	141 687.53 € TTC

Le poste « Communication »

La collectivité n'a pas souhaité réaliser cette prestation. Les dépenses à ce poste sont donc nulles.

Bilan prévisionnel	Bilan à la clôture
10 850.00 € TTC	0.00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

Le poste « Frais Généraux »

Ce poste correspond aux diverses dépenses relatives à la publication d'avis dans les journaux d'annonces légales dans le cadre des appels d'offres. Initialement ce poste était également destiné à assurer des dépenses de reprographie ou la prise en charge d'imprévus. Pendant la réalisation de la phase 1bis, des études complémentaires ont été nécessaires pour réaliser l'AVP et le PRO nouvelles dépenses ont donc été effectuée au titre du poste imprévus ; frais de géomètre (OIT), étude géotechniques (GESIER) et missions de CSPS (VERITAS).

Bilan prévisionnel	Bilan à la clôture
14 105.00 € TTC	14 409.05 € TTC

Le poste « rémunération du mandataire »

Conformément à l'article 7 de la convention de mandat du 19.05.2016, ce poste correspond à la rémunération de la SPL Est Réunion Développement pour sa mission de coordination des études et de suivi administratif et financier

Bilan prévisionnel	Bilan à la clôture
52 243.00 € TTC	49 313.25.00 € TTC

La rémunération correspondant à la phase 4 « Communication et concertation » n'a pas été réglée puisque ces prestations n'ont pas été réalisées.

2.3 Recettes de l'étude

Les recettes du mandat ont été perçues directement par la collectivité. La collectivité a financé le projet par le biais d'une subvention FEDER POE 2014-2020 au titre de la mesure 7.05 « Développement et structuration de l'attractivité des hauts » pour un montant de 108 681,30 € (hors contrepartie régionale).

La collectivité a apporté un complément de recette pour équilibrer le bilan financier à travers d'une participation.

Fait à Saint-Benoît le, 11 décembre 2020

Signature du mandataire,

**Le Directeur Général de la SPL ERD,
Frédéric PILLORE**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

III - LES ANNEXES

- ❖ Annexe 1 : Bilan de clôture des dépenses du mandat arrêté au 31/07/2020.
- ❖ Annexe 2 : Etat récapitulatif des dépenses comptabilisées par la SPL ERD inscrits au compte du mandat au 31/07/2020.
- ❖ Annexe 3 : Justificatifs des dépenses au 31/07/2020
- ❖ Annexe 4 : Justificatifs des factures de rémunération adressées à la Collectivité au 31/07/2020.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

6011 - STRATEGIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DU CENTRE BOURG

ANNEXE 1 - Bilan de clôture des dépenses du mandat arrêté au 31/07/2020

Prestation	Missions	Prestataires mobilisés	DEPENSES	
			Coût en € TTC initial	Coût en € TTC bilan de clôture
ETUDES				
Définition de la stratégie urbaine et de développement		Groupeement LEU REUNION - SAFEGE - PARVIS - CONCEPT - GB2	70 362,25	70 362,37
Etudes partielles de maîtrise d'œuvre			58 522,19	71 325,17
COMMUNICATION			10 850,00	0,00
	Elaboration des éléments de communication		10 850,00	0,00
FRAIS GENERAUX				
	Publications	JJR, Quotidien, JOUE	8 680,00	1 415,09
	Imprimés	OIT, GEISER, VERITAS	5 425,00	12 993,96
REMUNERATION MANDATAIRE			52 243,00	49 313,25
	Pilotage, gestion et suivi	SPL ERD	52 243,00	49 313,25
TOTAL			206 082,44	205 409,83

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021

MANDAT ETUDE DEFINITION D'UNE STRATEGIE URBAINE ET DE DEVELOPPEMENT DE BOURG DE LA PLAINE DES PALMISTES
Etat des dépenses au 31/07/2020

DEPENSES	Intitulé	Tiers	Situation	Date	Réalisé		
					HT	TVA	TTC
ETUDES					189 317,84	16 091,99	205 409,83
	études urbaines (diagnostic,conception)				130 587,60	11 099,93	141 687,53
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	01	17/01/2017	130 587,60	11 099,93	141 687,53
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	02	27/03/2017	3 915,00	2 712,78	34 627,78
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	03	13/04/2017	22 210,00	1 887,85	24 097,85
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	04	28/08/2017	4 192,50	356,36	4 548,86
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	05	28/10/2017	21 272,50	1 808,16	23 080,66
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	06	28/06/2018	8 795,00	747,58	9 542,58
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	07	18/07/2018	5 472,50	465,16	5 937,66
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	08	30/11/2018	9 440,00	802,40	10 242,40
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	09	14/03/2019	12 085,00	1 027,23	13 112,23
	Etude stratégie urbaine et développement du bourg	Groupeement LEU REUNION	10	18/08/2019	9 725,00	828,63	10 551,63
HONORAIRES					5 480,10	465,78	5 945,88
	Géomètre				11 976,00	1 017,96	12 993,96
	Leve topographique	OIT	01	23/02/2017	4 350,00	369,75	4 719,75
	Leve topographique	OIT	02	11/04/2017	3 350,00	284,75	3 634,75
	Leve topographique	OIT	03	05/10/2017	250,00	21,25	271,25
	Géotechnicien	GEISER	01	02/10/2017	750,00	63,75	813,75
	Etude géotechnique G1 G2 AVP	VERITAS	01	17/04/2019	6 376,00	541,96	6 917,96
	CSPS				1 250,00	106,25	1 356,25
	AVIS AVP-PRO				1 250,00	106,25	1 356,25
FRAIS GENERAUX					1 304,24	110,65	1 415,09
	Frais d'annonces et d'insertions légales	JIR	01	23/08/2016	1 304,24	110,65	1 415,09
	Facture AAPC marché prestations intellectuelles	QUOTIDIEN	01	08/07/2016	702,72	59,73	762,45
	Facture AAPC marché prestations intellectuelles				601,52	51,12	652,64
REMUNERATIONS SOCIETE					45 450,00	3 863,25	49 313,25
	Rem. Mandat	SPL ERD	01	30/08/2016	45 450,00	3 863,25	49 313,25
	Remunération forfaitaire n°1	SPL ERD	02	31/03/2017	4 800,00	408,00	5 208,00
	Remunération forfaitaire n°2	SPL ERD	03	31/10/2017	16 200,00	1 377,00	17 577,00
	Remunération forfaitaire n°3	SPL ERD	03	31/10/2017	12 750,00	1 083,75	13 833,75
	Remunération forfaitaire n°4	SPL ERD	04	22/12/2017	11 700,00	994,50	12 694,50

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM20-090421-DE
Date de télétransmission : 21/04/2021
Date de réception préfecture : 21/04/2021